



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°43b

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBÉ, M. Régis DESTRUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RONOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 pour le financement des travaux de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental, 3^{ème} étage et escaliers

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Le projet porte sur le 3^{ème} étage de l'établissement ainsi que sur les escaliers.

Il s'agit de travaux de :

- désamiantage/ déplombage
- rénovation visant à améliorer le rafraichissement des salles de cours et renforcer le traitement acoustique de la salle Berlioz dédiée au spectacle de musique et de danse.

L'estimation en phase APS s'élève à 512 342,50 € H.T., maîtrise d'œuvre incluse.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour
Madame Sylvie DALESME et Monsieur Florent PLAS ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

1 - Approuve le projet relatif aux travaux de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental, 3^{ème} étage et escaliers dont le montant s'élève à 512 342,50 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2026 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr


 Le Maire,
 Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

D43B - 24062026



A Tulle, le 29 JUIN 2026

Plan de financement

Rénovation Conservatoire à Rayonnement Départemental 3ème étage et escaliers

Partenaires	Financement	%
DSIL 2026	153 702,75 €	30,00%
Département	102 468,50 €	20,00%
Part Ville	256 171,25 €	50,00%
Total HT	512 342,50 €	100,00%

Le Maire,
Laurent MELIN.



Transmis au contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

D43B - 24062026



A Tulle, le 29 JUIN 2026

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Laurent MELIN, Maire de Tulle, atteste que le Conservatoire à Rayonnement Départemental, concerné par les travaux de rénovation (3^{ème} étage et escaliers), pour lesquels la Ville sollicite une subvention du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Laurent MELIN.

Transmis au contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

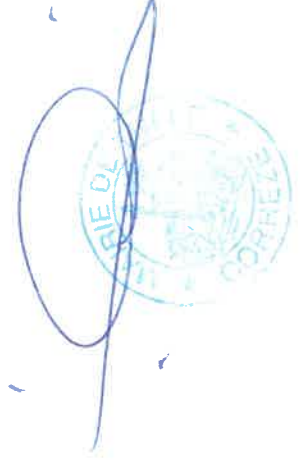
D43B - 24062026



A Tulle, le 29 JUIN 2026

<u>Demande de subvention</u> <u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental (3ème étage et escaliers)	614 811,00 €	512 342,50 €	102 468,50 €	20,00%	2ème semestre 2026

Le Maire,
Laurent MELIN.



Transmis au contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026
NBB- 24062026